

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

VURPAS ARCHITECTES
1 PLACE VICTOR BASCH
69300 CALUIRE ET CUIRE
France

N° consultation du téléservice : 2026051300668T

Référence de l'exploitant : 2620047922.262001RDICT02

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) : DAMIEN PONTET

Date de réception de la déclaration : 13/05/2026

Commune principale des travaux : 69009 Lyon 9e Arrondissement

Adresse des travaux prévus : 3 bis Quai Chauveau

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF DELEGATAIRE SUD-EST

Personne à contacter : Cellule Travaux Tiers

Numéro / Voie : 22 avenue Joannès Masset

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 69009 LYON 09

Tél. : +33810300360

Fax : +33437500530

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : GA Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

- ☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : 1 Plan A4 Echelle (1) : de situation Date d'édition (1) : Voir plan Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. 5 Plans A4 1/200 Voir plan ☒ _____ cm

- ☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

- ☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

- ☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

- ☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Cf. CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : §3.4; Chapitres 4 et 5; §5.3.5; §5.3.6; Fiche ST adaptée

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Rhône 0472843718

Responsable du dossier

Nom : EXPLOITANT GRDF

Désignation du service : Cellule Travaux Tiers

Tél : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : RIVAL Guillaume

Signature :

Date : 18/05/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 7

Vous avez utilisé le code travaux "DEM" ou rédigé un descriptif de travaux indiquant une démolition de bâtiment.

Avez-vous anticipé la demande de sécurisation des ouvrages gaz ?



Ce coffret
est-il encore
alimenté en
gaz ???

Extrait des prescriptions du Guide Technique de Travaux Fiche TX-DEM :

- « **Vous devez vous assurer que tous les réseaux aboutissant aux bâtiments à démolir sont bien hors services et qu'ils ne sont plus raccordés au réseau** » de GRDF.

GRDF vous informe que vous ne pouvez procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des éventuels ouvrages gaz encore raccordés n'a pas été réalisée par GRDF.

Attention : un branchement présent dans un coffret gaz peut toujours être alimenté, même si le bâtiment ne possède plus d'installation de gaz, ni de compteurs.

Si une installation de gaz reste à sécuriser,
vous devez contacter GRDF à ce numéro
SERVICE CLIENT

 **N° Cristal 09 69 36 35 34**

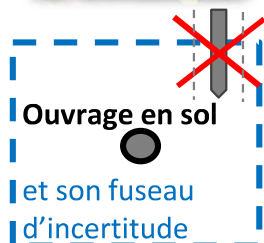
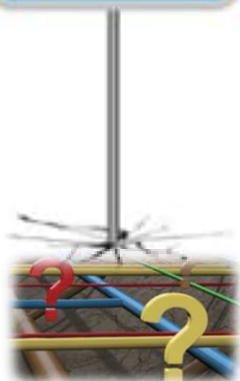
APPEL NON SURTAXÉ

ATTENTION au délai d'intervention :

Contactez GRDF le plus en amont possible de votre opération de démolition.

Des délais d'intervention incompressibles seront nécessaires pour mettre en sécurité les ouvrages gaz préalablement au démarrage des travaux.

FOV ?



Vous avez déclaré faire usage de techniques de forages verticaux (code FOV). Ces techniques peuvent présenter des risques vis-à-vis des ouvrages présents en sous-sol.

La fiche TX-FOV du guide technique de travaux version 3, comporte des recommandations, et depuis le 1/1/2019 des **prescriptions** à caractère réglementaire.

Travaux concernés à moins de 2m de profondeur : enfoncement de dispositifs verticaux, par battage, par enfoncement manuel, essais de sol, arrachage mécanique de dispositifs verticaux, mise en place de signalisation, terrassement manuel et mécanique, activité paysagiste.

Extrait de recommandations de la fiche TX-FOV :

- ☐ Vérifier que les ouvrages ont été localisés par le maître d'ouvrage, soit avant le chantier soit au démarrage (chantier de faible ampleur).

Prescriptions (communes aux travaux de forage à moins et plus de 2 m de profondeur) :

- Les forages verticaux sont interdits dans le fuseau d'incertitude de tout ouvrage enterré, en tenant compte également de l'incertitude due à la technique de forage.
- En cas de nécessité de forer dans le fuseau d'incertitude d'un ouvrage, une opération de localisation (détection ou sondage intrusif) est nécessaire pour localiser l'ouvrage.



Travaux concernés à plus de 2m de profondeur : enfoncement par battage ou vibration, par lançage à eau, par vissage ou fonçage, par forage rotatif ou par percussion, essais de sol, travaux d'injection, mise en place de tirants... (à l'exclusion des travaux

Extrait de recommandations de la fiche TX-FOV :

- ☐ Ne pas modifier l'implantation des travaux verticaux prévus sans vérifier les incidences sur les ouvrages existants.

TRAVAUX SANS TRANCHEE

Rappels du guide technique de travaux associés à ces techniques :

Tout passage dans les fuseaux d'incertitude d'un ouvrage gaz est **INTERDIT**.

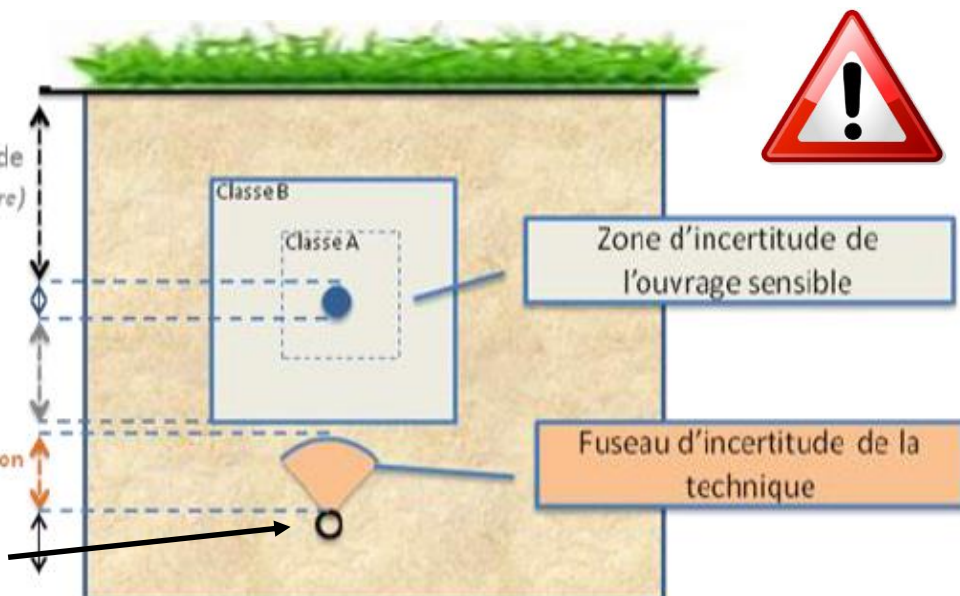
Profondeur d'enfouissement de l'ouvrage (du sol à la génératrice supérieure)

Diamètre de l'ouvrage sensible

- Zone d'incertitude de classe A : 0,4 ou 0,5m
- Zone d'incertitude de classe B : 1,5 m
- Zone d'incertitude égale à 0 si sondage

Le fuseau d'incertitude est variable en fonction de la technique sans tranchée = X cm

Outil de technique sans tranchée



Attention, si pour les techniques guidées (forage dirigé, micro tunnelier, tubage par éclatement, ...) l'incertitude de la technique reste constante, il n'en est pas de même pour les techniques non-guidées (fusées, tarières, battage de tubes, fonçages), pour lesquelles l'incertitude s'accroît avec la distance parcourue.

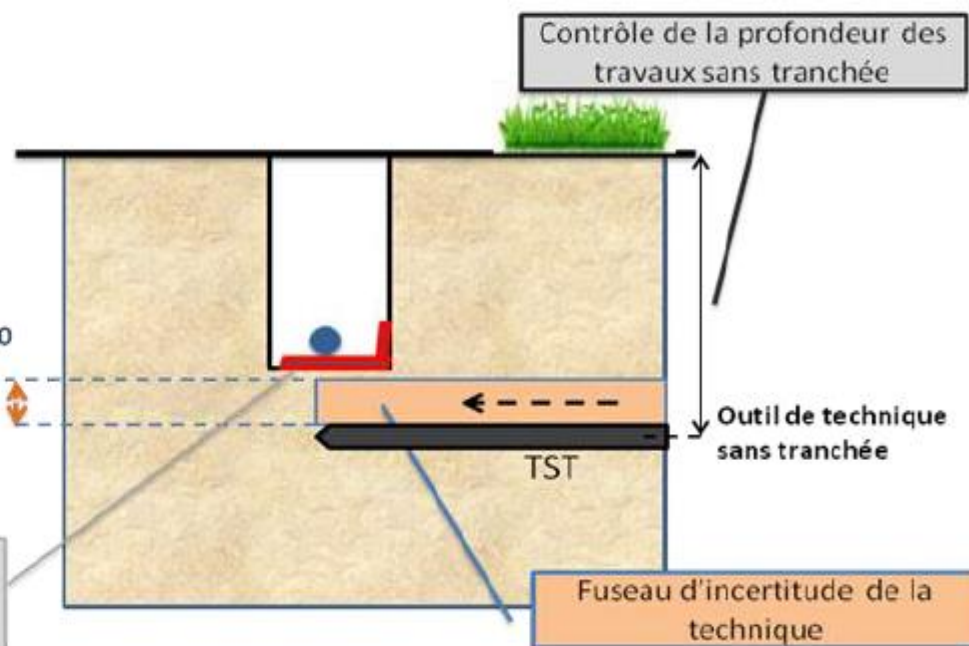
Si les travaux sans tranchée passent dans le fuseau d'incertitude d'un réseau sensible, il est nécessaire de réaliser une fouille préalable permettant de réduire la zone d'incertitude du réseau sensible en le rendant visible (**prescription du guide technique de travaux pour les fusées non-localisables**). La mise en place d'une protection permet de sécuriser l'approche.



Ouvrage sensible dégagé, incertitude = 0

Incertitude de la technique = X cm selon la fiche de la technique utilisée

Bonne pratique: pose d'une plaque de protection en fond de fouille le temps des travaux



En cas d'emploi de techniques non-guidées l'incertitude s'accroît avec la distance parcourue (cas des fusées, tarières, battage de tubes, fonçages). Le fuseau d'incertitude est donc conique.



Conception et réalisation graphique : Atelier Patrick Gullien - Illustration : © Alain Vilcoq



Reportez-vous
AU GUIDE
d'application
de la
réglementation

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/



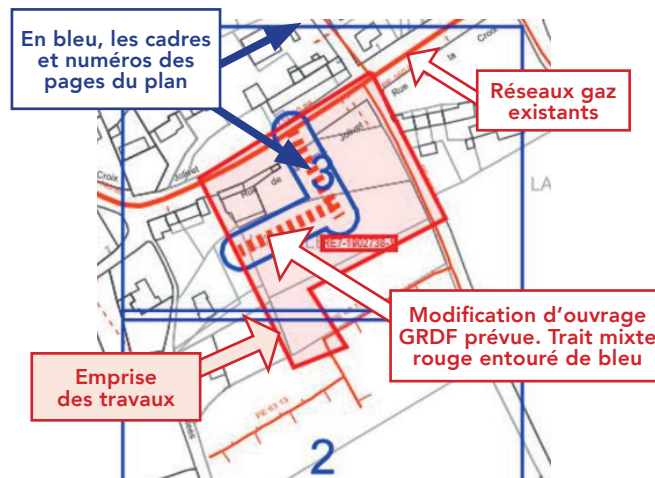
Lire et comprendre un plan GRDF

Réglementation anti-endommagement

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre emprise (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

Le plan de situation comprend (page 1 au format A4)

- La zone d'emprise de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie contenant les ouvrages gaz.
- La position du ou des pages du plan joint au format grande échelle 1/200^{ème}, numérotées à partir de la page 2.
- La représentation d'extensions ou de modifications des ouvrages prévues par GRDF à proximité de l'emprise. (Elles sont représentées sous forme d'un trait rouge de ce format )
- La commune principale et la date de création



Le Plan de détail sur sa ou ses pages comprend

ATTENTION !
Sur chaque page le format d'impression est indiqué.
Il est à respecter impérativement pour toute impression

Exemple Format: AO Paysage

L'échelle du plan est 1/200^{ème}.



Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle graduée jointe. Si le format d'impression ou de consultation est respecté, 1cm lu sur plan au 1/200^{ème} correspond sur le terrain à 2m. (une cotation de 4 m fera 2cm)



Les coordonnées du centre de chaque page

Coordonnées GPS
43.727, 7.256

La date d'impression et le nombre de pages total

Date d'impression: 02/10/2020
Page 2 sur 6

Le plan de situation comporte les coordonnées géoréférencées de 3 points d'ouvrage en classe A, ci-dessous PG1 en page 2.	
Point Géoréférencé 1	Page PG 1
830841,854; 6462115,598	2

ATTENTION !
Il est impératif de vérifier le respect du format d'impression A4 à A0 ou de consultation du plan.

Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en Classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en Classe C
Terme CLASSE A indiqué pour les réseaux, ou CL A pour les branchements	La classe B est rarement indiquée. Elle se déduit par défaut des autres classes	Identifiés par plusieurs points d'interrogation sur ou à côté du tronçon ou une mention de type : Position incertaine, supposée, inconnue, approximative...
MPB PE 63 CLASSE A :: 2014	MPB AC 114 :: 1980 est par défaut en B.	MPB PE 40 :: 1986  Position incertaine Ils peuvent être entourés en rouge. 9
Ouvrages depuis juillet 2012, tous les ouvrages sont en classe A, en planimétrie X, Y et Altimétrie Z. Ouvrages avant 07/2012 : si la profondeur indiquée est <u>supérieure ou égale à 1m20</u> , la classe en altimétrie (Z) est la <u>classe B</u> .	Un séparateur de Classe A I B indique le lieu d'un changement de classe A et B. 3 Nota : Des tronçons en échec de détection sont indiqués « DI » ou Détection Infructueuse. 10	

Classe	Précision
A	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage souple)
B	Supérieur à la classe A et inférieur ou égale à 1,50m pour le réseau ou 1m pour les branchements
C	Supérieure à 1,50 m pour les réseaux, 1m pour les branchements

A partir de l'enveloppe externe pour tout ouvrage de diamètre > 100 mm

Éléments du fond de plan

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont:

Trottoir, mur 	Poteau Telecom/elec. 	Avaloirs 
Accès, seuil 	Arbre 	Plaque d'égout 
Bâtiment 	Plaque Telecom 	Borne incendie 



GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

1 Dispositifs Importants pour la sécurité

(article R554-30 du code de l'environnement)

(Susceptibles d'être manœuvrés **uniquement** par l'exploitant en cas de dommage)

Robinet (vannes) de réseau



Dans la rue

Regards ronds, ovales ou chambre GAZ

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.
Sur plan, ils sont encadrés en rouge.



ATTENTION !

L'exécutant des travaux informe son personnel de la présence de ces organes de coupure et veille, pour ceux situés dans l'emprise du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de l'environnement).

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale.

2 Les affleurants gaz présents sur le plan sont représentés ainsi et sur l'exemple aux repères 2.

Coffret gaz en façade



Armoire gaz



Coffrets gaz Enterrés



Regards au sol (Bouches)



Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques

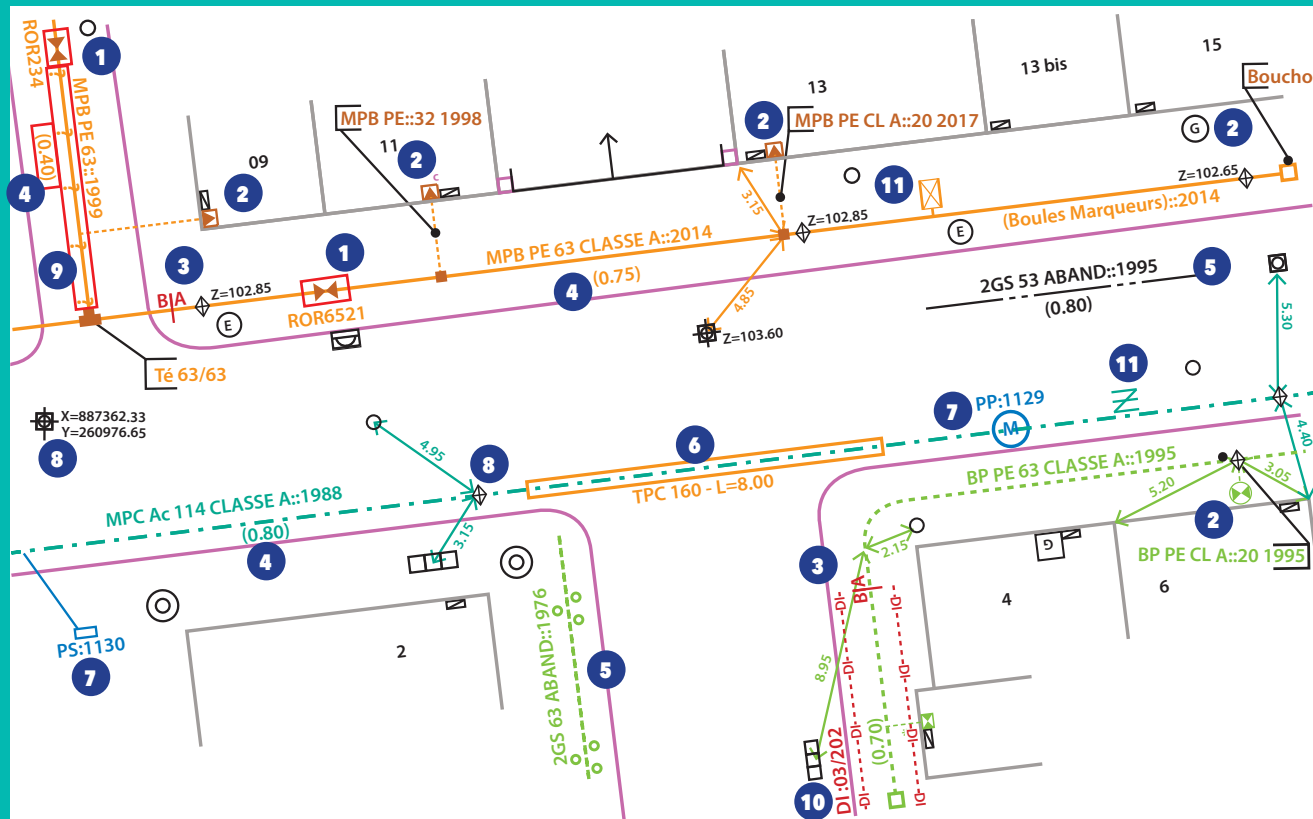
Les réseaux et branchements gaz sont représentés selon différentes couleurs associées à la pression et l'état de service.

Niveau de pression	Réseaux en service	Branchement en service	Réseaux et branchements abandonnés
4 bar < MPC < 25 bar			
400 millibar < MPB < 4 bar			
BP Basse Pression < 50 millibar			

Matériaux principaux : PE = Polyéthylène, Ac = Acier, Cu = Cuivre, F ou FD ou 2GS = Fonte ductile, Pb = Plomb, TB = Tôle Bitumée.

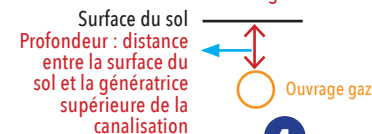
Sur plan : Réseau : Pression Matière Diamètre Classe (si A) :: Année*
Branchements : Pression / Matière / CL A*:: diamètre* Année* * Facultatif

MPC Ac 114 CLASSE A ::1998	Réseau MPC en acier de 114 mm extérieur en classe A posé en 1998
MPB PE 63 CLASSE A ::2014	Réseau MPB en polyéthylène PE de 63 mm extérieur en classe A posé en 2014
BP PE CL A :: 20 1995	Branchement BP est en Basse Pression, en PE, en Classe A, de 20 mm de diamètre et posé en 1995. Ce type de texte est parfois relié au dessin du branchement par un trait et un point noir.



Profondeur

Il s'agit de la distance entre la génératrice supérieure de la canalisation et le sol. Elle est indiquée ainsi en m (0,80) ou P : 0,80
Les indications de profondeurs connues ≤ à 60 cm sont entourées en rouge



ATTENTION !

- Un branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers l'affleurant (regard/coffret) et l'immeuble.
- Un branchement possède une prise pouvant se situer 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.
- Certains accessoires (indiqués TAG) ou des extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.



Indications diverses

- 10 Réseau Détecté mais en Détection Infructueuse, parfois notée DI ... DI ... DI ... de part et d'autre.
- 6 Représente un fourreau, (couleur variable) dans lequel passe l'ouvrage gaz. Ici un TPC de diamètre 160. L'ouvrage le traversant n'est pas toujours apparent.
- 8 Point géoréférencé de classe A, avec coordonnées X,Y ou Z indiquant l'altitude. Un losange indique un point d'ouvrage gaz, si le Z est présent son altitude absolue en m. La lettre D parfois associée indique une position Détectée.

- 11 ATTENTION : Ces différents symboles en MPC ou MPB sont des accessoires de profondeur réduite proche des regards -ouverture possible- (tiges, vanne de purge ou siphon gaz...). Décrouissage avec prudence.
 - Le PE de GAZ est noir rayé de jaune. Il peut exister des PE Noir sans rayure jaune, certains sont indiqués. Ne pas employer de source de chaleur ni tenter de le couper. En cas de doute consulter GRDF
 - Les ouvrages indiqués tubés ou posés en forage dirigé n'ont pas de grillage avertisseur ni sable.

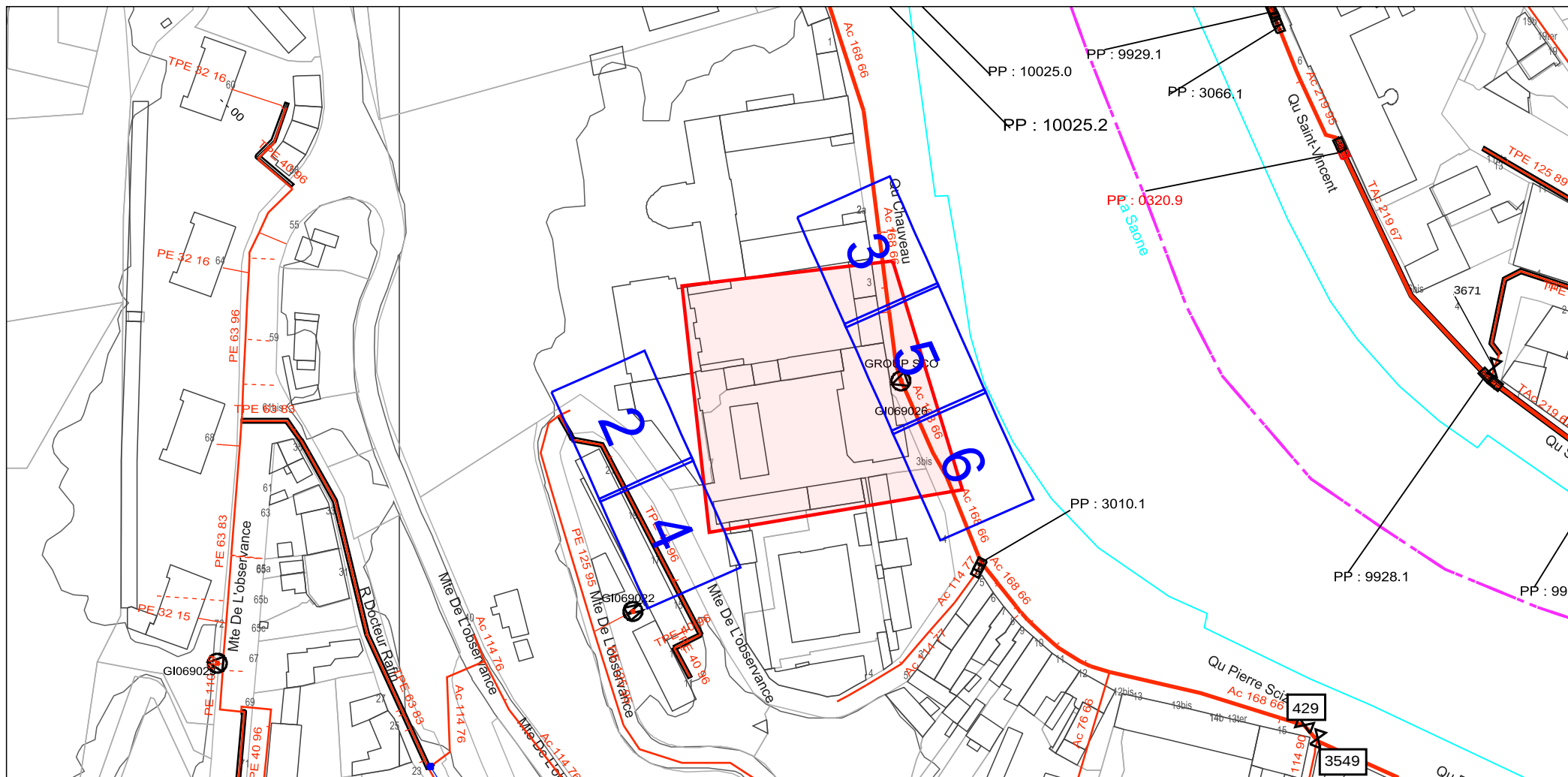
7 Protection Cathodique

Les accessoires ou équipements* de protection cathodique sur les réseaux gaz en acier sont indiqués en bleu. Ils sont constitués de circuits électriques. Ils assurent la protection contre la corrosion ou la vérification de son efficacité. Toute détérioration est à indiquer immédiatement à GRDF.

*Prise de potentiel, poste de soutirage, poste de drainage, anodes galvanique, ...

Nombre de pages: 6

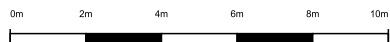
Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géoréférencé 1 (Lambert 93 m)	Page PG 1	Point Géoréférencé 2 (Lambert 93 m)	Page PG 2	Point Géoréférencé 3 (Lambert 93 m)	Page PG 3
840764.516; 6520341.532	2	840868.316; 6520384.880	5	840878.664; 6520355.024	6

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 792483.632
m, 2088363.925 m, L2E

Coordonnées GPS: 45.768 ,
4.811



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Lyon 9e
Arrondissement

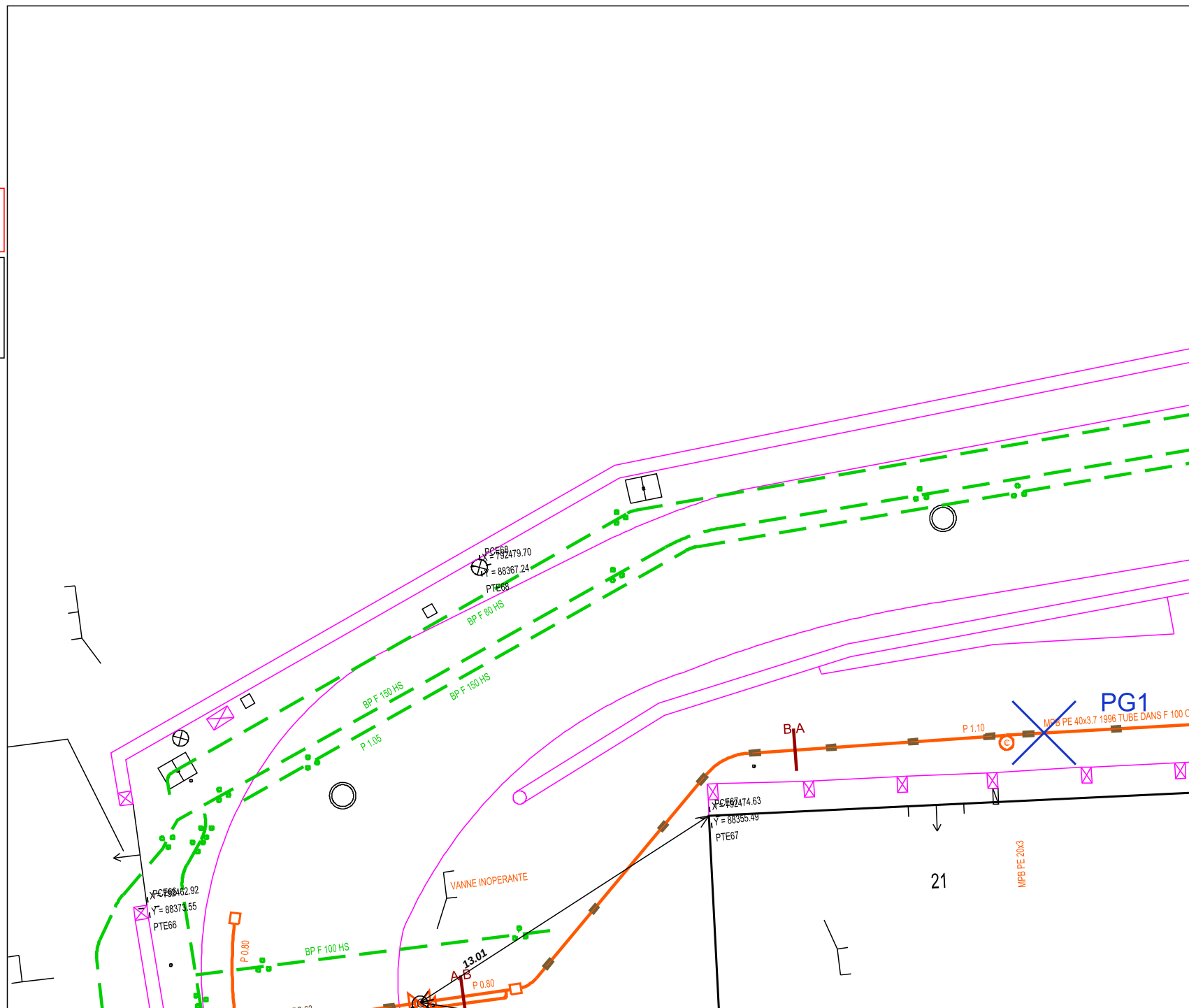
Code INSEE: 69389

Date d'impression: 13/05/2026

Page 2 sur 6

Description :

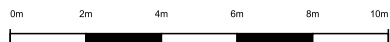
Numéro Guichet Unique:
2026051300668T



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 792575.592
m, 2088429.328 m, L2E

Coordonnées GPS: 45.769 ,
4.813



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Lyon 9e
Arrondissement

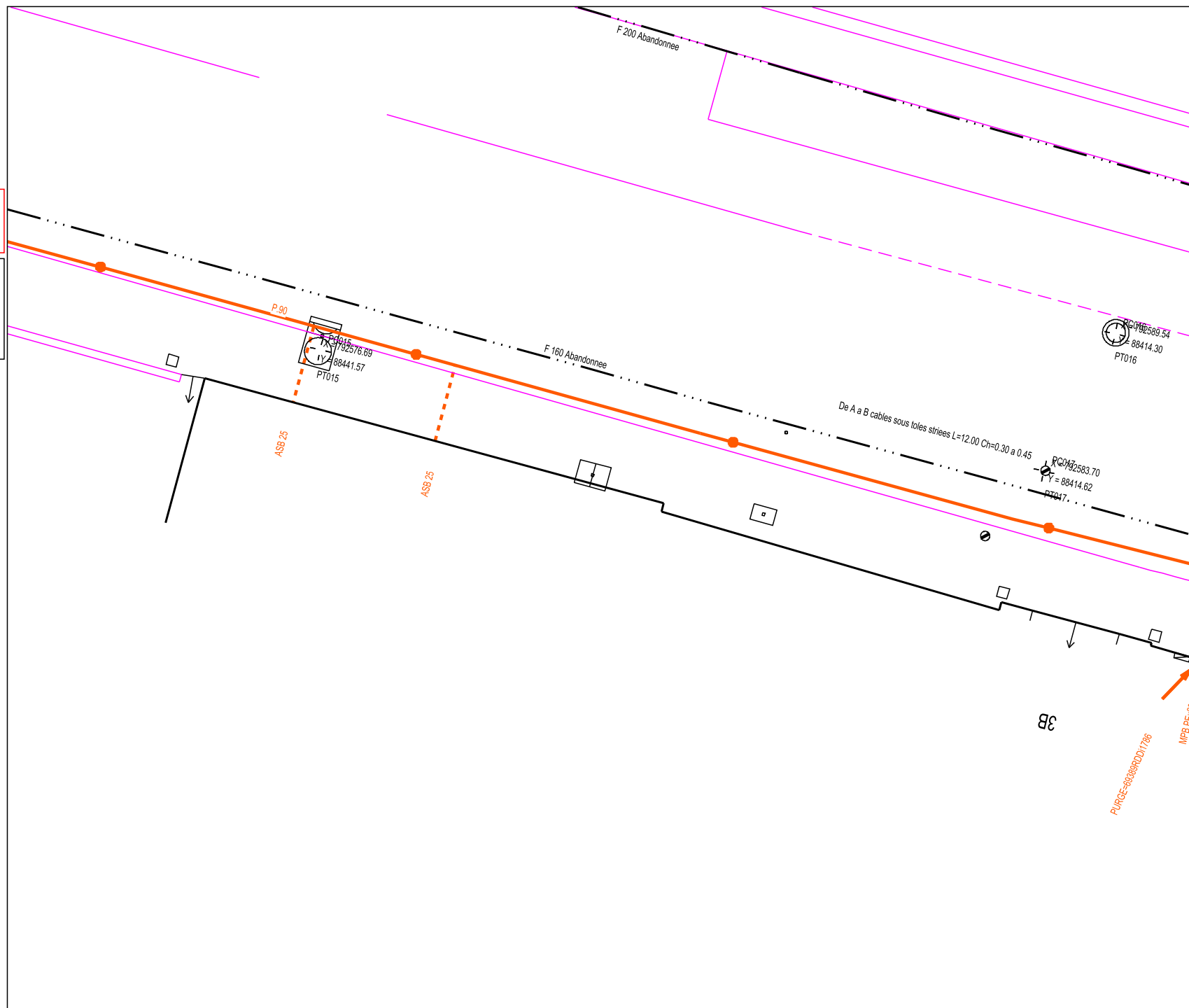
Code INSEE: 69389

Date d'impression: 13/05/2026

Page 3 sur 6

Description :

Numéro Guichet Unique:
2026051300668T



Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 792501.330
m,2088324.024 m,L2E

Coordonnées GPS: 45.768 ,
4.812



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Lyon 9e
Arrondissement

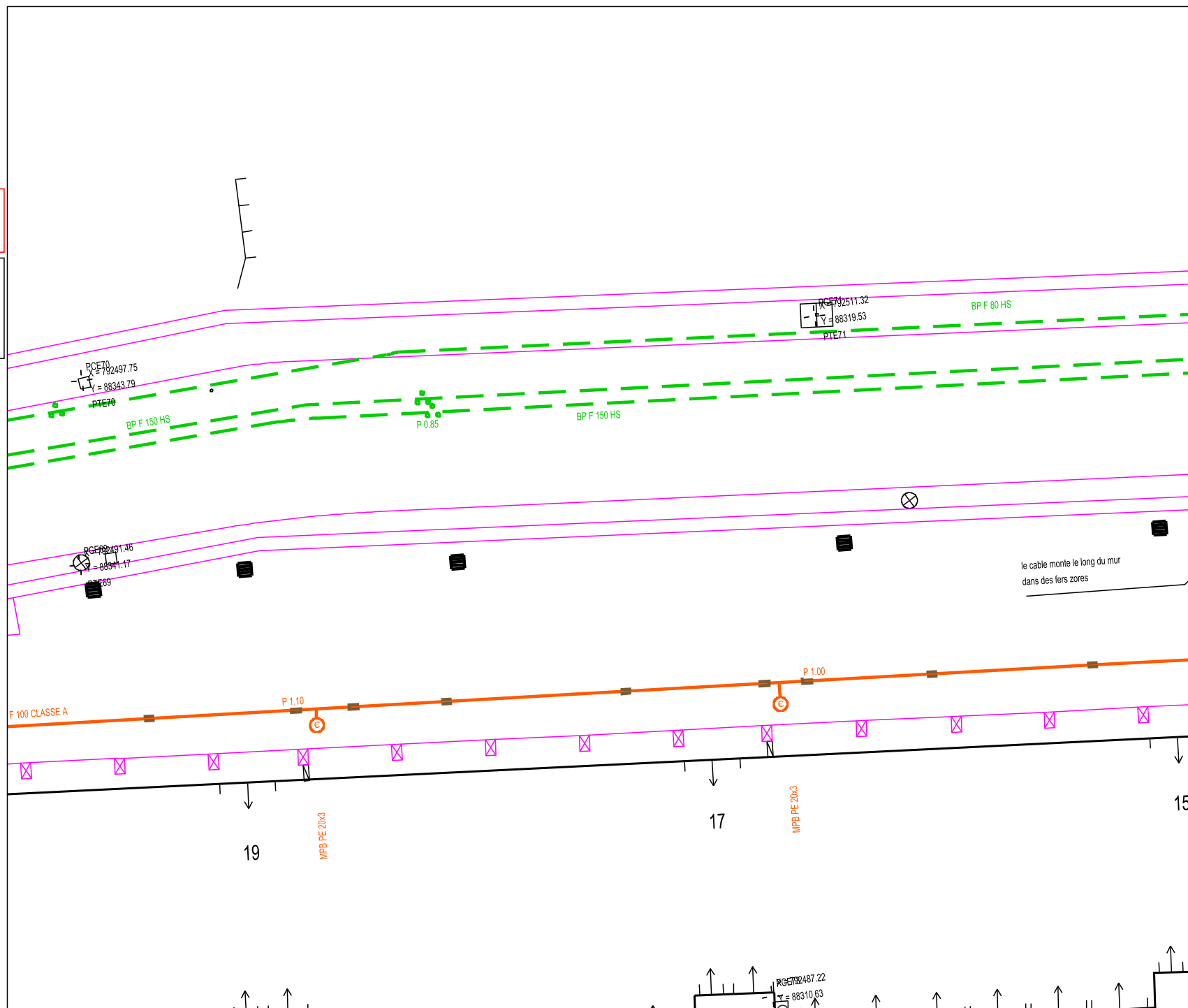
Code INSEE: 69389

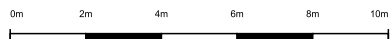
Date d'impression: 13/05/2026

Page 4 sur 6

Description :

Numéro Guichet Unique:
2026051300668T





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 792610.988
m, 2088349.526 m, L2E

Coordonnées GPS: 45.768 ,
4.813



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Lyon 9e
Arrondissement

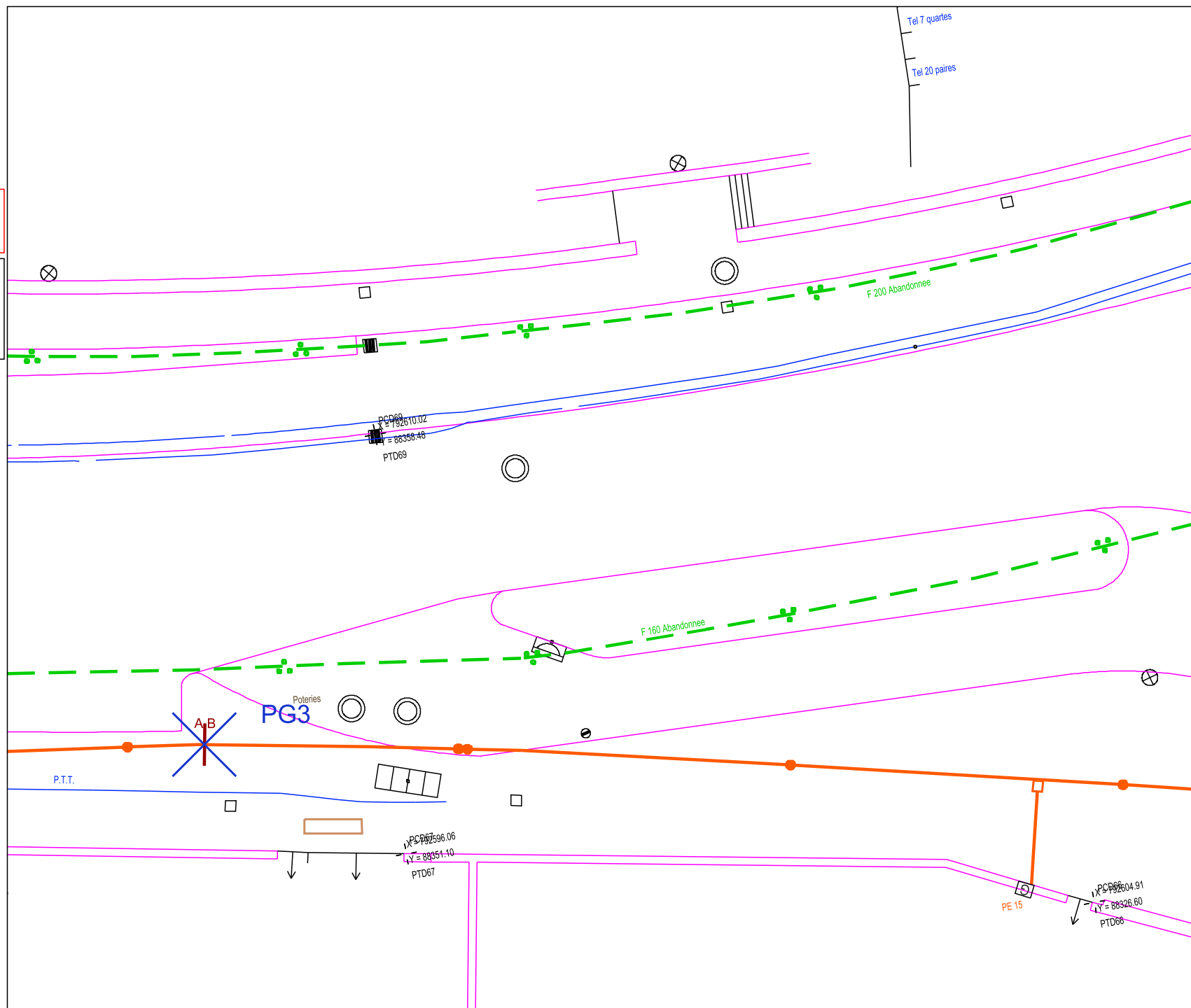
Code INSEE: 69389

Date d'impression: 13/05/2026

Page 6 sur 6

Description :

Numéro Guichet Unique:
2026051300668T



Vous avez utilisé le code travaux "DEM" ou rédigé un descriptif de travaux indiquant une démolition de bâtiment.

Avez-vous anticipé la demande de sécurisation des ouvrages gaz ?

Ce coffret
est-il encore
alimenté en
gaz ???



Extrait des prescriptions du Guide Technique de Travaux Fiche TX-DEM :

- « **Vous devez vous assurer que tous les réseaux aboutissant aux bâtiments à démolir sont bien hors services et qu'ils ne sont plus raccordés au réseau** » de GRDF.

GRDF vous informe que vous ne pouvez procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des éventuels ouvrages gaz encore raccordés n'a pas été réalisée par GRDF.

Attention : un branchement présent dans un coffret gaz peut toujours être alimenté, même si le bâtiment ne possède plus d'installation de gaz, ni de compteurs.

Si une installation de gaz reste à sécuriser,
vous devez contacter GRDF à ce numéro
SERVICE CLIENT

 **N° Cristal 09 69 36 35 34**

APPEL NON SURTAXÉ

ATTENTION au délai d'intervention :

Contactez GRDF le plus en amont possible de votre opération de démolition.

Des délais d'intervention incompressibles seront nécessaires pour mettre en sécurité les ouvrages gaz préalablement au démarrage des travaux.

GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset

69009 LYON 09

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2620047922.262001RDICT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT : avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 18/05/2026

Signature :

GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset

69009 LYON 09

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2620047922.262001RDICT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (* date NFP 98-331)
- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.
- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 18/05/2026

Signature :

GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset

69009 LYON 09

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2620047922.262001RDICT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

DISPOSITIFS AVERTISSEURS SPECIFICITE : ATTENTION, dans l'emprise des travaux, ou à proximité, sont situés des ouvrages probablement non dotés de dispositif avertisseur (grillage jaune). Les ouvrages antérieurs à 1985 sont particulièrement concernés (l'année des ouvrages est indiquée dans les textes le long des réseaux ; exemple 1978 dans "MPB AC 112 : 1978"). Le risque d'absence de dispositif avertisseur concerne également les branchements. Il convient de prévoir des sondages ou des localisations en techniques douces et de signaler aux équipes intervenantes l'absence probable de dispositif avertisseur.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

Démolitions de Bâtiments obligation de sécurité :

Vous avez déclaré un projet de **démolition d'un bâtiment**. Ces travaux peuvent comporter des risques vis-à-vis d'ouvrages gaz potentiellement toujours présents. En tant qu'exploitant du réseau de distribution de gaz, GRDF vous rappelle que vous ne pouvez pas procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des ouvrages gaz n'a pas été effectuée.

Pour cela, vous devez contacter le **Service Client de GRDF au 09 69 36 35 34**.

Pour permettre la mise en sécurité des ouvrages gaz qui conditionne la date de démarrage de vos travaux, nous vous demandons de bien vouloir signer le devis que nous vous transmettons à cet effet. Si l'intervention de GRDF nécessite un terrassement, sachez qu'un délai de déclaration de travaux sera nécessaire avant de programmer l'intervention de GRDF. Nous vous conseillons donc d'anticiper votre demande si celle-ci n'est pas encore exprimée.

Bon usage du CODE DEM :

Vous avez déclaré le code « DEM » [qui est associé à la fiche TX-DEM démolition de bâtiment](#). Si vous effectuez effectivement la démolition d'un bâtiment, il s'agit du bon code et les recommandations précédentes s'appliquent. En revanche, pour tout autre usage, ce code est inapproprié. **Merci de l'employer uniquement en cas de démolitions de bâtiments.**

RECOMMANDATIONS FORAGES VERTICAUX : Vous avez déclaré l'usage d'un code travaux de forage vertical ou

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 18/05/2026

Signature :

GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset

69009 LYON 09

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2620047922.262001RDICT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

carottage (code FOV). Ce type de technique comporte des risques d'endommagement d'ouvrage gaz. Les travaux verticaux font l'objet depuis le 01/01/2019 de nouvelles recommandations et prescriptions dans le guide technique. Elles figurent dans la fiche TX-FOV. Vous trouverez en pièce jointe, les prescriptions de cette fiche.

USAGE SUPPOSE ERRONE DES CODES TRAVAUX SANS TRANCHEE : vous avez indiqué la mise en œuvre d'une technique de travaux souterrains sans tranchée (code ST), tout en indiquant un forage vertical ou carottage sous code FOV, ce qui n'est pas réglementairement possible. Nous vous rappelons que les codes de travaux souterrains sans tranchée (ST) doivent être impérativement accompagnés du code FOH (car les travaux sans tranchée sont nécessairement horizontaux ou obliques). Veuillez veiller, pour vos prochaines déclarations à associer un code de la liste des travaux ST à un code FOH, ou utiliser le code FOV seul en cas de forage vertical par exemple.

ANOMALIE DANS VOTRE DECLARATION, CODES TRAVAUX TST SANS CODE FOH : vous avez déclaré travailler par forage horizontal ou oblique en déclarant un code de technique sans tranchée et en omettant de déclarer le code FOH (forage horizontal ou oblique associé) aux techniques de travaux souterrains sans tranchée. Nous vous rappelons que selon la réglementation, un code de technique sans tranchée (ST) doit être associé au code FOH, lors d'une DICT ou déclaration conjointe, doit être accompagné sur votre déclaration d'un code de technique de travaux souterrains sans tranchée (ST). Veuillez à l'avenir toujours associer le code FOH à l'un des codes ST du tableau 2 du guide technique quand vous le déclarez.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

TRAVAUX SANS TRANCHEE INDIQUEES : vous avez indiqué, comme "techniques prévues ou utilisées" de votre déclaration, une ou plusieurs rubriques d'une "technique sans tranchée". Vous êtes informé que les travaux sans tranchée relèvent des dispositions du Guide Technique mentionné à l'article R. 554-29 du Code de l'Environnement (point 5.3.5. fiches ST, du guide technique de travaux, propres à chaque technique utilisée).

EN CAS DE DOMMAGE OU DEGRADATION CAUSE A UN OUVRAGE : en cas d'atteinte à un ouvrage exploité par GRDF, merci de prévenir les pompiers ET le service GRDF URGENCE SECURITE GAZ au 02 47 85 74 44. Tout dommage ou dégradation causé à un ouvrage gaz (réseau ou branchement), même sans fuite apparente doit faire l'objet d'une déclaration de dégradation à GRDF sans délai sous peine d'amende (article L. 554-1-1 du code de l'environnement). L'absence d'intervention immédiate de l'exploitant pourrait par ailleurs avoir des conséquences

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 18/05/2026

Signature :

Service qui délivre le document

GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset

69009 LYON 09

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2620047922.262001RDICT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

importantes de nature à mettre en cause votre responsabilité.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 18/05/2026

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)